

Les datacenters et l'IA

Notre déception face au Conseil d'État

La question posée par un député au Grand Conseil Genevois :

Quelle est la pesée des intérêts que le Conseil d'Etat compte effectuer entre répondre aux besoins d'électricité pour, d'une part, décarboner les usages en alimentant les véhicules électriques (privés et publics), les pompes électriques des réseaux de chaleur et les pompes à chaleur, et, d'autre part, répondre aux demandes en électricité des datacenters ?

La réponse du Conseil d'État:

A ce jour, les infrastructures numériques telles que les datacenters ne sont pas soumises, en tant que telles, à une procédure d'autorisation spécifique. En revanche, les projets de construction ou de transformation des bâtiments qui les accueillent demeurent soumis aux procédures usuelles en matière d'aménagement du territoire, de construction et d'énergie. Les exigences énergétiques cantonales applicables aux bâtiments s'appliquent également à ces projets.

Depuis 2023, la loi sur l'énergie, du 18 septembre 1986 (LEn; rs/GE L 2 30), encourage explicitement la récupération de chaleur issue notamment des serveurs informatiques, ainsi que des activités industrielles et artisanales.

Le Conseil d'Etat relève également que les infrastructures numériques constituent aujourd'hui un élément important de la compétitivité économique, de la résilience des services essentiels et de la souveraineté numérique. Les besoins exprimés concernent notamment l'hébergement local de données sensibles, les activités financières, les services publics, la recherche ou encore le développement de nouvelles applications numériques.

Le Conseil d'Etat ne dispose pas à ce stade d'une typologie détaillée des usages de l'intelligence artificielle associés aux futurs besoins en infrastructures numériques. Ceux-ci peuvent concerner des domaines variés, tels que les services financiers, la santé, la recherche, l'administration, la cybersécurité ou encore des usages commerciaux et grand public.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat poursuivra une approche coordonnée entre politique énergétique, aménagement du territoire et développement économique afin de concilier transition énergétique, sécurité d'approvisionnement, souveraineté numérique et développement maîtrisé des infrastructures numériques.

Genève va voir sa consommation d'électricité doubler d'ici à 2030. Cela ne semble pas leur poser de problème et ils ne comptent pas remédier à cela. Il est temps d'agir!

Les datacenters ne peuvent pas être banalisés comme de simples bâtiments, il est nécessaire de les RÉGLEMENTER.

Encourager ce n'est pas assez! Il faut des chiffres concrets et agir maintenant.

Une réponse au nom de l'économie. On voit une primauté de l'économie sur la durabilité... Mais il est l'heure de se réveiller, une compétitivité économique en concurrence avec une souveraineté énergétique?

Comment est-ce possible qu'il n'y ait pas de transparence dans un sujet qui est omniprésent dans la société? Nous voulons des chiffres clairs et une étude sur les usages de l'IA. Les maux de notre siècle nous glissent entre les mains. Il est temps de prendre en main des sujets controversés.

Comment maîtriser sans réglementer ? Nous demandons des actes concrets et une action immédiate. Parler au futur ne suffit pas !